



FICHE D'INSCRIPTION

Stages Résidentiels 2023

L'ALCHIMIE DU COUPLE



Nous souhaitons nous inscrire et participer au week-end de ***l'Alchimie du Couple*** suivant : (Cochez la case de votre choix)



Le sens de notre couple ~ du 21 au 23 Avril (460€)



La dimension relationnelle ~ du 25 au 27 Août (460€)



Notre intimité ~ du 13 au 15 Octobre (460€)



Hébergement choisi pour 2 nuitées ; 6 repas compris :

Par stage, nous avons à notre disposition 6 chambres et 4 chalets au choix selon les places restantes



***En chambre double : 310 €**



***En chalet : 350 €**

Nom : & Nom :

Prénom : & Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



Pays :

Téléphone(s) :

E-mail(s) :




Selon nos choix ; le prix global du week-end pour notre couple s'élève à :

ANIMATION DU STAGE	460 €
+ HÉBERGEMENT (COMPRIS 6 REPAS / PERSONNE) € à régler sur place à La Bastide d'Albignac
*****	*****
<p> Pour réserver, nous versons un acompte de <u>160€ à l'inscription</u></p> <p> Pour le solde, par virement ou par chèque</p>	<p>Par chèque au nom de l'Association Au cœur de Ma Vie à envoyer chez Patrice et Béatrice 4, rue du Languedoc 81990 Puygouzon</p> <p>Association Au cœur de Ma Vie (RIB envoyé sur demande)</p>




Nous versons un chèque d'acompte de **160€** à l'ordre de **l'Association AU COEUR DE MA VIE.**

**»»» Nous choisissons de verser le solde par virement
Soit 300 €**

En 1 fois au plus tard 1 semaine avant la date du stage

-  pour le 16 Avril 2023
-  pour le 18 Août 2023
-  pour le 06 Octobre 2023

En 2 fois 150 €

-  pour les 16 Mars et 16 Avril 2023
-  pour les 18 Juillet et 18 Août 2023
-  pour les 06 Septembre et 06 Octobre 2023

*En cas d'annulation de votre part moins de quinze jours avant le début du stage, cet acompte reste acquis à L'Association **Au Cœur de ma vie**.

*En cas d'annulation de la part des organisateurs du stage, cet acompte nous sera remboursé.

Nous joignons à notre inscription un exemplaire daté et signé des conditions générales.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement de l'acompte, du présent document et de l'exemplaire signé des conditions générales des stages seront prises en compte.

*Les exemplaires signés peuvent être renvoyés par mail à

patrice.chican@gmail.com

Votre paiement constitue un engagement de votre part.

Pour rappel, en cas d'annulation, votre stage vous sera remboursé selon l'article 5 des Conditions Générales des Stages ci-dessous (Cf p 4 à 6).

Par cette inscription, les souscripteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales des stages et y souscrivent totalement.

Fait à

Le :

Signature des deux participants :

Merci de votre inscription !
Au plaisir de vous accueillir et de vivre ce(s) stage(s)
ensemble !
Alchimiquement vôtre,
Béatrice et Patrice

CONDITIONS GÉNÉRALES DES STAGES

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées ou remises à chaque stagiaire pour lui permettre de s'inscrire au stage. Dans ces conditions, l'inscription au stage implique l'adhésion totale et sans réserve du stagiaire aux conditions générales.

ARTICLE 2 : INFORMATIONS SUR LE STAGE

Une brochure explicative des différents stages a été remise aux stagiaires et est consultable sur notre site internet, ils choisissent librement de s'inscrire à l'un des stages ou à l'ensemble.

Les inscriptions sont limitées à 10 couples par stage (2 animateurs à votre service pendant toute la durée du stage).

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE L'INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, seules seront réservées les inscriptions accompagnées d'un chèque d'acompte à l'ordre de l'Association AU COEUR DE MA VIE.

Par ailleurs, pour des questions d'organisation, le choix de l'hébergement doit être fait au moment de l'inscription.

Les inscriptions non accompagnées d'un acompte ne seront pas prises en compte. Le solde du stage sera à régler selon les conditions énumérées en page 2.

Toutes les réservations seront prises dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Condition suspensive.

Les inscriptions seront effectives sous réserve d'un nombre minimum de 5 Couples. Si ce nombre n'est pas atteint 15 jours avant le début du stage, celui-ci n'aura pas lieu et les sommes d'acomptes versés seront restituées, ou remboursées, sans aucune autre contrepartie.

Les inscriptions seront définitives et les acomptes seront encaissés dès que le stage sera confirmé par l'envoi de la facture d'acompte.

Modalités de règlement

Les prix donnés sont entendus TTC.

ARTICLE 4 : SOLDE DE RÈGLEMENT DU STAGE

Le solde du prix de chaque stage devra être acquitté 1 semaine avant le premier jour du Stage.

Possibilité de règlement en 2 fois de ce solde.

L'hébergement est à réglé sur place à la Bastide d'Albignac, le 1^{er} jour du stage.

Une facture sera remise au couple lors du stage

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION

Si le stage venait à être annulé en cas de force majeure ou cas fortuit, les règlements déjà effectués seraient remboursés aux participants, sans aucune autre contrepartie.

En cas d'annulation de la part du stagiaire moins de quinze jours avant le début du stage, cet acompte reste acquis à l'Association **Au Cœur De Ma Vie**.

En cas d'annulation de la part des organisateurs du stage, cet acompte sera remboursé

ARTICLE 6 : HÉBERGEMENT ET REPAS

Le prix du stage comprend d'une part l'organisation du Week-End, l'Animation, les pauses méridiennes, les frais d'encadrement, la location de la salle d'expression. Il ne comprend ni les frais de repas, ni les frais d'hébergement.

Pour des raisons de convivialité et de cohésion du Groupe, les repas sont obligatoirement pris en groupe et l'hébergement se fait sur place. Pour rappel les boissons ne sont pas comprises dans les forfaits et sont à régler sur place au restaurant.

Il est proposé deux types d'hébergements, en chambre ou en chalet (cf tarifs sur brochure).

Les places étant limitées les réservations seront confirmées avec votre choix (chambre ou chalet) au fur et à mesure (premier inscrit premier servi !)

Le règlement de l'hébergement (repas compris) sera payé directement par le couple à la structure d'accueil sur place.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent règlement lorsqu'il suit un de nos stages.

Article 2 : Règles générales d'hygiène et de sécurité :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant la réglementation en vigueur sur le lieu. (Conformément au règlement intérieur du dit établissement)

Article 3

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours se trouveront dans les locaux loués pour le stage comme prévu par la loi.

Article 4

Les stagiaires auront accès gratuitement au moment des pauses à la distribution de boissons non-alcoolisées, chaudes ou fraîches.

Article 5

En application du décret n°92-478 du 28 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans la salle de stage ainsi que dans les parties communes (toilettes, salle de restaurant), ainsi que dans les chambres.

Article 6

Les horaires de stage sont fixés par les animateurs et portés à la connaissance des stagiaires dans leur dossier d'inscription. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires pour la bonne tenue des activités et du respect de chacun.e.

Article 7

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toutes les personnes présentes et dans le lieu d'accueil. Nous pourrions être amenés à vous demander d'amener avec vous certains effets de façon à mieux vivre le Stage.

Article 8

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions.

Article 9

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 10

Le responsable de la formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires sur le lieu de stage.

Article 11

Le présent règlement intérieur figure sur le site Internet sous la rubrique « Règlement intérieur ». Il est signalé au stagiaire, qui s'engage à le respecter, au moment de son inscription. Il peut être consulté à tout moment en le demandant à L'Animateur.

Nous avons pris connaissance des conditions générales des stages.

Fait à

Le

Signatures des deux participants :

(précédées de la mention "lu et approuvé")

